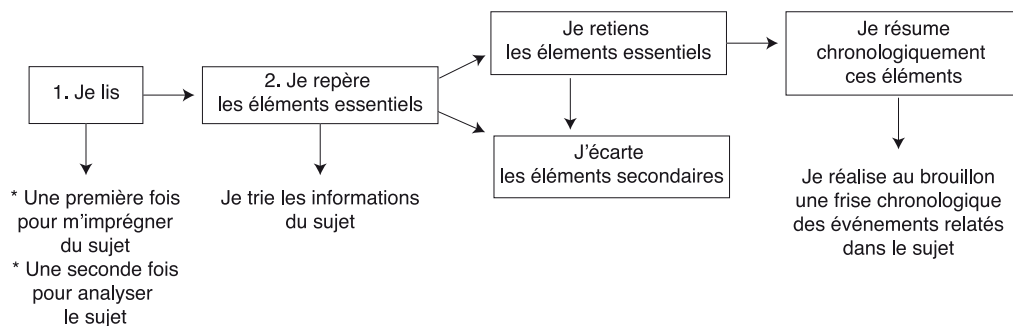


Partie I : L'analyse des faits

Étape 1 : L'analyse du cas pratique



1. La lecture attentive de l'énoncé

Le cas pratique présente la forme d'un « bloc » comprenant un ensemble de faits, de protagonistes, de dates et de situations plus ou moins farfelus. À l'instar d'une consultation juridique chez un avocat, au cours de laquelle un client présente ses difficultés juridiques n'ayant pas toujours de liens logiques, l'énoncé du cas pratique contient une multitude de détails de natures différentes. Le travail de lecture et de relecture du sujet est alors essentiel afin de trier les informations et ne retenir que l'essentiel.

2. Les repérages essentiels

Après avoir procédé à plusieurs lectures attentives de l'énoncé, il convient de distinguer les faits importants des faits à écarter. En effet, le professeur ayant volontairement multiplié les informations, vous devez opérer un tri, afin de ne retenir que celles qui vous paraissent primordiales pour résoudre les différentes problématiques qu'elles soulèvent. Cette opération visant à isoler les faits importants des autres faits dépend du thème abordé dans le cas pratique. En fonction de ce dernier, un même fait peut s'avérer essentiel, ou non.

A- Les faits à écarter

Si l'énoncé du cas pratique comprend des éléments de fait de natures distinctes, il comporte également des faits inutiles à la compréhension du sujet. Ces détails servent à vous déconcerter et à vous dérouter afin de vérifier si vous êtes capable, à l'instar de l'avocat qui recueille les confidences de son client, de ne retenir que les éléments nécessaires à la résolution du cas pratique.

Exemple

« Les époux NIAIS, récemment propriétaires d'un magnifique chalet avec spa, voulaient épater Jean et Marie qui ont toujours eu un train de vie fastueux ».

« Ce séjour s'apparentait en effet à une lune de miel (entre amis !) ».

- ▶ Ces détails sont insignifiants pour la résolution du cas pratique et ne visent qu'à détourner votre attention de l'objectif principal.

B- Les faits essentiels

Une fois le tri opéré entre les pièges et les éléments essentiels, décomposez l'énoncé afin d'analyser chaque fait pertinent, en respectant la chronologie initiale. Les dates des événements figurant dans l'énoncé s'avèrent souvent déterminantes ; il est donc conseillé de les faire apparaître, au brouillon, sur un axe chronologique pour mieux cerner la situation d'ensemble et les problématiques qu'elle soulève.

Néanmoins, si la situation de fait qui vous est proposée contient des détails inutiles, certains faits peuvent, au contraire, manquer de précision afin de vous obliger à envisager plusieurs hypothèses.

Exemple

L'énoncé du cas pratique est relatif aux cas de divorce. Vous ne devez donc retenir que les éléments y afférent :

- ▶ date du mariage de Jean et Marie ;
- ▶ divers reproches de Jean à l'égard de Marie ;
- ▶ départ de Marie chez ses parents sans en informer Jean ;
- ▶ reprise de la vie commune ;
- ▶ découverte de la stérilité de Marie par Jean en août 2013 ;
- ▶ procédure de divorce engagée par Jean le 6 mars 2014 ;
- ▶ découverte de l'infidélité de Jean par Marie.



3. Le résumé des faits

La distinction opérée entre les faits importants et les pièges de l'énoncé vous amènera à rédiger un résumé de la situation juridique en fonction de ses éléments déterminants. Ce résumé des faits ne devra contenir que les événements pertinents de l'énoncé et utiles à la résolution du cas pratique. Ces faits seront idéalement présentés de manière chronologique.

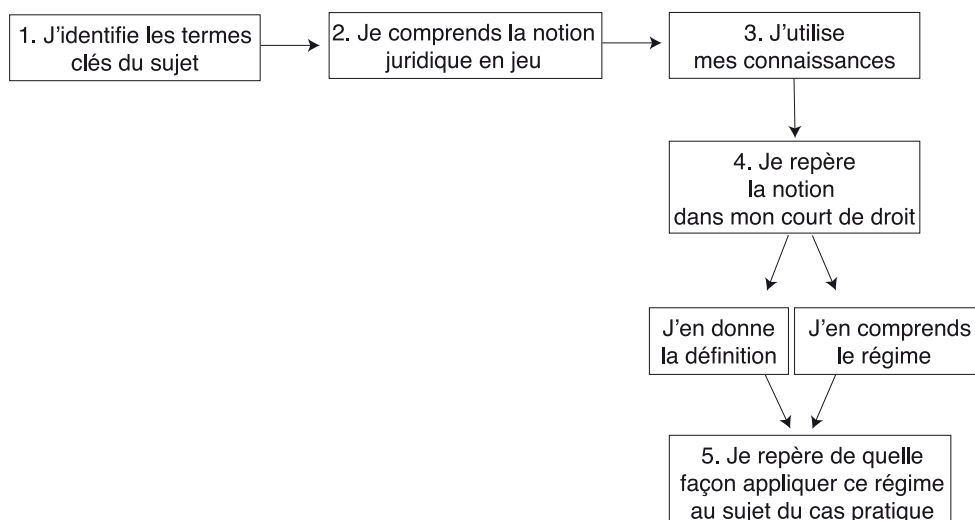
Exemple

Marié depuis 2008 avec Marie, Jean a engagé une procédure de divorce. Or, Marie a découvert des lettres établissant que son mari entretenait une liaison avec une de leurs amis. D'autant que durant ces années de vie commune, Jean s'est souvent montré insultant à l'égard de Marie.

Étape 2 : La qualification juridique des faits

L'énoncé du cas pratique est une succession d'éléments factuels et constitue le socle de la réflexion. Afin d'apporter une réponse juridique aux problématiques qui se posent, il convient de qualifier au préalable les faits, c'est-à-dire de traduire en termes juridiques ce que l'énoncé formule en termes usuels, donc non juridiques. En effet, chaque événement de la vie sociale pouvant être appréhendé par le droit, l'exercice de la qualification juridique permet de trouver la règle générale qui s'appliquera au cas d'espèce afin d'en tirer une conclusion juridique.

La qualification est une opération intellectuelle qui consiste donc à passer du fait au droit, permettant d'identifier par la suite la règle de droit applicable pour résoudre le cas d'espèce.



Exemple

« Paul, 19 ans, achète un code pénal rouge à Martin en espérant réussir sa deuxième année de droit ».

- ▶ Qualification juridique des faits : Un **majeur** (19 ans) a conclu un **contrat de vente** (achat) portant sur un **bien mobilier** (code pénal).

Exemple fil rouge

« Jean BEAU a épousé Marie AISÉE ».

- ▶ Qualification juridique des faits : le **couple** est **marié** (absence de contrat de mariage : *a priori* sous le régime juridique de la communauté légale réduite aux acquêts).

« Marie a découvert plusieurs lettres qui établissent avec certitude que son mari entretenait une liaison avec Madame NIAIS depuis septembre 2009 ».

- ▶ Qualification juridique des faits : Marie dispose d'éléments **prouvant l'adultère** de son **époux**.

- Faute (art 242 c.civ.)

Étape 3 : La détermination des problèmes juridiques

Lorsque vous avez trié les faits importants et que vous les avez qualifiés, vous avez une vision claire de la situation. Vous pouvez alors commencer à réfléchir de manière juridique. Pour cela, vous devez envisager tous les aspects du problème et formuler vos problématiques si elles n'apparaissent pas clairement dans l'énoncé. Il s'agit ici de traduire le problème factuel de l'énoncé en problème général de droit.

Il existe deux types d'énoncé de cas pratique, rendant la recherche du problème juridique plus ou moins aisée.

Le **cas pratique « spécial »** mettant en scène une situation de faits à l'issue desquels une ou plusieurs questions sont posées. Il s'agit alors simplement d'y répondre après avoir reformulé simplement ces questions.

Exemple

Le cas pratique « fil rouge » aurait pu se terminer par des questions du type :

- ▶ *Le comportement de Jean peut-il être considéré comme fautif ?*
- ▶ *Marie peut-elle former une demande reconventionnelle en divorce ?*

Le **cas pratique « général »**, composé d'un ensemble de faits mais dépourvu de question(s) finale(s) précise(s). Ce type d'énoncé s'achève en principe par une formulation du type « *Quid juris ?* », « *Qu'en pensez-vous ?* » ou « *Vous déduirez les conséquences juridiques de ces faits* ». Vous devez alors déduire de l'énoncé les problèmes qu'il soulève.

Si plusieurs questions sont soulevées par le cas pratique, il est préférable d'y répondre successivement, au moyen d'un plan, tout en veillant à éviter les interférences entre les différentes réponses.

Attention : Les exigences particulières à certains examens aux concours imposent parfois que ces problématiques soient énoncées sous forme interrogative. Il convient de vérifier au préalable ces exigences auprès de l'enseignant.

Partie II :

La structuration des idées : la recherche des règles applicables et leur application à l'espèce

Étape 1 : La recherche du plan

Votre raisonnement doit nécessairement être structuré afin d'être le plus clair possible. Cela permettra à votre correcteur de savoir où vous en êtes dans votre argumentation. En effet, votre raisonnement doit être compréhensible pour un lecteur non-juriste.

Si l'énoncé du cas pratique met en exergue *plusieurs problématiques*, vous devez y répondre successivement au moyen d'un plan. Chaque partie correspondra alors à un problème de droit à résoudre au moyen du syllogisme. Veillez toutefois aux possibles interférences entre les différentes réponses.

1. Illustration

I. Titre correspondant au premier problème soulevé par l'énoncé

- Rappel des faits correspondant au problème susvisé
- Problématique
- Résolution du problème = syllogisme :
 - ▶ *Majeure* : exposé des règles applicables (droit positif) ;
 - ▶ *Mineure* : application des règles exposés ci-dessus à l'espèce ;
 - ▶ *Solution* : réponse au premier problème posé.

II. Titre correspondant au second problème soulevé par l'énoncé

- Rappel des faits correspondant au problème susvisé
- Problématique
- Résolution du problème = syllogisme :
 - ▶ *Majeure* : exposé des règles applicables (droit positif)

- ▶ *Mineure : application des règles exposées ci-dessus à l'espèce*
- ▶ *Solution : réponse au second problème posé*
- Conclusion finale

Si, au contraire, l'énoncé fait apparaître *une seule problématique*, le plan est inutile. Dans ce cas, répondez directement à la problématique sans subdiviser vos idées au moyen d'un plan.

2. Illustration

- Rappel des faits correspondant au problème susvisé
- Problématique
- Résolution du problème = syllogisme :
 - ▶ *Majeure : exposé des règles applicables (droit positif) ;*
 - ▶ *Mineure : application des règles exposées ci-dessus à l'espèce ;*
 - ▶ *Solution : réponse au premier problème posé.*

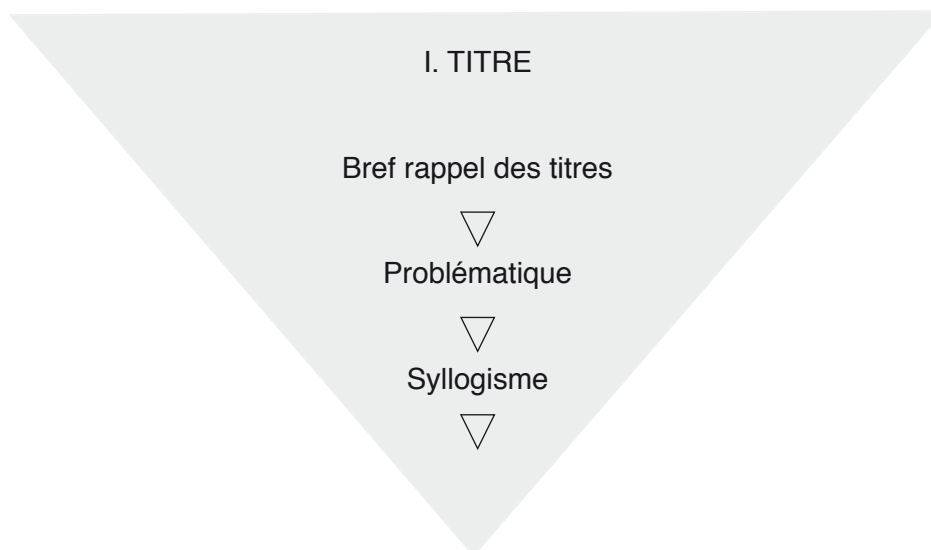
Exemple

Le cas pratique « fil rouge » ne pose aucune problématique précise : c'est donc à vous de la chercher. L'énoncé met en scène un couple amené à divorcer après des années de conflits, chaque époux ayant commis des fautes respectives. Il est donc conseillé de procéder par étapes afin d'en dégager une solution finale. Dans un premier temps, il faudra rechercher si le comportement de Jean peut être considéré comme fautif afin d'être invoqué à l'appui d'une demande reconventionnelle en divorce pour faute. Il faudra également vérifier si la demande en divorce pour faute de Jean peut aboutir.

- ▶ *L'appréciation des fautes de Jean (partie 1) ;*
- ▶ *La recevabilité et le bien-fondé de la demande de divorce pour faute (partie 2).*

Dans chaque partie, les étapes de résolution du cas pratique devront être respectées.

Raisonnement « en entonnoir » à appliquer pour résoudre chaque problème juridique



NB : Cette comparaison avec un « entonnoir » vous permet de comprendre le cheminement du raisonnement juridique. Vous partez en effet d'une situation factuelle dont vous qualifiez les différents événements, puis vous dégager une problématique juridique. Pour y répondre, vous devez recourir à vos connaissances juridiques, c'est-à-dire aux règles de droit positif applicables. Celle-ci ayant une portée générale, vous devez les confronter à votre cas d'espèce pour vérifier si les conditions d'application sont réunies, ou si vous entrez dans le cadre des exceptions. Enfin, vous pouvez en dégager une solution. Chacune de ces étapes vous permet d'affiner votre réflexion.

Étape 2 : Le raisonnement juridique : le syllogisme

Lorsque le passage de la situation de fait à l'exposé du problème est franchi, il convient de déterminer la ou les règles juridiques (la **majeure**) qui s'applique(nt) au cas d'espèce (la **mineure**) afin de résoudre la (ou les) problématique(s) (la **solution**) : il s'agit du « syllogisme juridique ». La démarche du cas pratique consiste en effet en un syllogisme qui, à partir d'une situation de fait et en passant par une règle de droit, conduit à la solution du cas concret.